

Tels sont N. T. C. F. les grâces et biens spirituels que nous vous communiquons au nom de J. C. et de son Vicaire sur la terre. Désormais les quatre Associations Diocésaines, savoir : La Propagation de la Foi, l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, la Tempérance et la Charité, semblables aux quatre fleuves qui arrosent le Paradis terrestre, après être sortis de la même source, iront porter leurs eaux vivifiantes dans toutes les parties de ce Diocèse, qui en se régénérant deviendra comme un jardin fortuné, et produira des fruits de toutes vertus, qui seront beaux à la vue, et délicieux au goût. Puissent ces fleuves d'eau vive, qui prennent leur source au trône de Dieu même et coulent vers nous en passant par le Cœur de Marie, fertiliser toutes les parties de ce vaste Diocèse : Puissent ces eaux vivantes répandre partout la paix, la joie, l'abondance et tous les fruits de salut ! Alors nous nous réjouissons avec le grand Apôtre de ce

1 Cor. 1, 5.

*que vous avez été enrichis de toutes sortes de biens.* Sera le présent Mandement lu au Prône des Eglises Cathédrale et Paroissiales et au Chapitre dans toutes les communautés religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le vingt cinq Janvier, mil-huit-cent-quarante-deux, sous notre Seing et Sceau et le contre Seing de notre Secrétaire.



✠ M. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

A. F. TRUTEAU, Chan. Sec.

(Pour copie.)

*A. F. Truteau Chan. Sec.*

*Mandement de S. Ex. M. l'Evêque de Montréal  
 Mandement de S. Ex. M. l'Evêque de Montréal  
 Truteau*